

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

# RAPPORT D'ACTIVITES 2020



AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

## **PREAMBULE**

Selon l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Locales (C.G.C.T.), le président de chaque établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) est tenu d'adresser au maire de chaque commune membre, et ce avant le 30 septembre de chaque année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, assorti du compte administratif.

Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal en séance publique ; à cette occasion, les délégués de la commune sont entendus.

Ce même article prévoit, au-delà de la communication de ce rapport d'activités annuel, que les délégués de chaque commune doivent rendre compte, au moins deux fois par an au conseil municipal, de l'activité de l'E.P.C.I. dans lequel ils siègent.

Ce rapport va retracer l'activité et les actions réalisées en 2020 par la communauté de communes Entre Dore et Allier, il fait donc l'objet d'une communication aux maires des communes de Bort l'Étang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint Jean D'Heurs, Seychalles et Vinzelles et, est assorti des Comptes administratifs des budgets 2020.

## Domaines de compétence

Au vu de ses statuts, la communauté de communes Entre Dore et Allier a compétence pour intervenir dans les domaines suivants :

### Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace (SCOT)

Actions de développement économique et promotion du tourisme

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

### Compétences optionnelles

Création, aménagement et entretien de la voirie

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Politique du logement et du cadre de vie

Création et gestion des Maisons de services aux publics

Eau

### Compétences facultatives

Assainissement non Collectif

Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Prise en charge des dépenses de transports

Mise en œuvre de la politique de pays

Actions en faveur de l'insertion notamment dans le cadre d'une adhésion à la mission locale

### Services supports et autres services

Finances

Ressources humaines

Communication

Autorisation du droit du sol (ADS)



AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

## Territoire

Le territoire de la Communauté de communes regroupe 14 communes et s'étend sur 22 921 hectares. Il se situe dans le **Puy-de-Dôme** (63) en région **Auvergne-Rhône-Alpes**. Ce territoire porte bien son nom ! En effet, il est bordé par la **rivière Dore** à l'est et la **rivière Allier** à l'ouest, entre les **montagnes du Forez** à l'est et les **montagnes des Volcans** à l'ouest. Une terre naturelle au climat tempéré chaud des plus agréables.

La population est en constante augmentation depuis 20 ans : **20 000 personnes vivent aujourd'hui Entre Dore et Allier**. Il faut dire que les atouts sont nombreux. Avec l'ensemble des services à disposition, des écoles, un collège, des équipements fonctionnels, des entreprises dynamiques, des commerces de proximité, un tissu associatif impliqué... ce territoire vit bien.

Sa **proximité avec la métropole Clermont Auvergne** constitue un avantage majeur. Grâce aux **deux sorties d'autoroute situées sur l'A89** (Clermont-Fd / Lyon) – Lezoux et Thiers ouest – le territoire s'ouvre facilement à vous. Les liaisons sont facilitées. Saint-Étienne est accessible en moins d'une heure et Lyon en 1H15. **L'aéroport de Clermont-Ferrand est situé à moins de 15 minutes en voiture**. Quant au train, nombreux sont les salariés qui l'empruntent chaque jour à Lezoux ou à Peschadoires pour rejoindre le cœur de la cité clermontoise.

## Organisation institutionnelle

Les règles de fonctionnement de la communauté de communes Entre Dore et Allier garantissent la représentation de chacune des 14 communes dans les instances qu'il s'agisse du conseil communautaire, du bureau ou des commissions.

Parmi les conseillers municipaux élus lors des municipales de mars 2020, 35 ont été élus au suffrage universel direct pour siéger au sein du conseil communautaire. A la suite de leur installation, ils élisent le Président et les Vice-Présidents.



6 vice-présidents ont été élus :

- Florent MONEYRON, premier vice-président délégué à l'économie, zones d'activités, commerce et tourisme marchand
- Marie-France MARMY, deuxième vice-présidente déléguée à la culture et à la communication
- Daniel PEYNON, troisième vice-président délégué aux finances
- Mme Josiane HUGUET, quatrième vice-présidente déléguée à l'enfance, jeunesse
- Thierry TISSERAND, cinquième vice-président délégué à l'eau, l'assainissement et à l'environnement
- Guillaume FRICKER, sixième vice-président délégué à la mutualisation et Maison France Service

1 conseiller délégué

- Jean-Baptiste GIRARD, conseiller délégué aux travaux, bâtiments et voirie

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Elue référente : Elisabeth BRUSSAT, Présidente

Moyens humains

1 chargé de mission urbanisme (0.1 ETP)

En 2014, les Communautés de communes Entre Allier et Bois Noirs, Entre Dore et Allier, Thiers Communauté, la Montagne Thiernoise, Pays de Courpière, la Communauté de communes du Pays d'Olliergues, la Communauté de communes du Pays de Cunlhat, du Pays d'Ambert, Haut-Livradois, Livradois Porte d'Auvergne, Vallée de l'Ance et Pays d'Arlanc ont décidé d'élaborer un Schéma de Cohérente Territorial (SCoT) en déléguant cette compétence au PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ (PNRLF). Le PNRLF a mandaté un bureau d'études pour l'élaboration du SCoT de ces territoires aujourd'hui rassemblés dans les communautés de communes de Thiers Dore et Montagne, Ambert Livradois-Forez et Entre Dore et Allier. En 2018, le PNRLF a validé le projet d'aménagement et de développement (PADD) puis le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) décliné par territoires. Le SCoT a été arrêté le 21 janvier 2019, avec le recueil des avis des personnes publiques associées de février à mai, pour se poursuivre sur l'enquête publique. Le SCoT a été modifié entre septembre et novembre pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport du commissaire. Le SCoT a été approuvé le 15 janvier 2020.

### Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à une échelle de 15, 20 ans. Son rôle est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels (par exemple : le Plan local de l'habitat ou le Plan de déplacement urbain...) et locaux (Plan local d'urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...). Ainsi, il va définir une armature territoriale pour les 20 prochaines années et la mettre en cohérence avec les dynamiques démographiques en matière de :

- politique du logement et de l'habitat ;
- politique des grandes équipements ;
- politique des transports ;
- développement économique et commercial ;
- mise en valeur et protection des paysages ;
- protection de espaces naturels ;

Dans ce cadre, le SCoT a vocation à être un document intégrateur de l'ensemble des schémas et plans applicables sur notre territoire. En effet, le SCoT doit être en conformité avec les documents qui lui sont supérieurs (Schémas régionaux...) et les documents qui lui sont inférieurs dans la hiérarchie des normes se doivent d'être compatibles avec lui.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Elu référent : Florent MONEYRON, vice-président délégué à l'économie

Moyens humains

1 chargée de mission économie (1 ETP)

### CHIFFRES CLES 2020

Foncier économique : 4 ZA, 38 entreprises, 950 salariés

6 réunions de la commission Economie

2 groupes de travail Elus / Commerces CCEDA

### ACTIONS

Aménagement, gestion, entretien d'un parc d'activités à gestion environnementale de 53 ha – Commercialisation du foncier disponible

Aménagement, gestion, entretien et requalification de 3 ZA (ZI Les Hautes à Lezoux, ZI Hautes Technologies à Peschadoires, ZA Le Bournat à Orléat)

Gestion du Pôle Commercial de proximité situé sur la commune de Crevant-Laveine

Accompagnement des entreprises et des porteurs de projets, participation au réseau Entreprendre en Livradois-Forez en lien avec le PNR Livradois-Forez

Politique locale du Commerce : Mise en place d'un programme de soutien à l'économie de proximité (aide financière, outils de communication, évènementiel)

Participation à des actions collectives de promotion économique du bassin Thiernois : Journées Portes Ouvertes Entreprises et Territoire d'industrie Lezoux -Thiers-Ambert-Montbrison.

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier mène une politique de développement active visant à accueillir de nouvelles entreprises, créatrices d'emploi sur le territoire, grâce à une offre foncière et immobilière qualitative.

#### 1. Aménagement, gestion, entretien et commercialisation du Parc d'Activités Entre Dore et Allier

En 2020, une 4<sup>ème</sup> tranche de travaux a été lancée sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier visant à réaliser les entrées de lots de manière à desservir l'entrepôt logistique de la société Wonday. Ce marché à tranches, a été confié à l'entreprise RENON pour un montant de 224 875.88€ HT (Tranche Ferme : 57 831.84€ HT / Tranche conditionnelle : 167 044.04€ HT).

#### 2- Aménagement, gestion, entretien et requalification des ZA les Hautes, Le Bournat et Hautes Technologies

La ZA Le Bournat située sur la commune de Orléat est désormais complète, les deux dernières parcelles disponibles sont sous compromis respectivement avec la société Delta Services, installée actuellement à Pont-du-Château et la société Perche Construction, domiciliée à Orléat.

Delta Services prévoit de construire un ensemble immobilier (atelier + bureau + stockage) sur une parcelle de 2500 m<sup>2</sup>. La société est spécialisée dans la désinfection de locaux, à terme elle vise les 10 emplois salariés.

La seconde parcelle disponible d'une contenance de 3342m<sup>2</sup> est sous compromis avec la SARL Perche Construction, entreprise de maçonnerie basée sur la commune de Orléat, qui envisage de construire son dépôt.

A terme, la ZA Le Bournat comptera 7 entreprises et 55 emplois.

Le programme de requalification des espaces publics des ZA a été présenté aux nouveaux élus de la commission Economie, après visite des ZA en septembre 2020, la réflexion se poursuit. Par ailleurs, la

CCEDA a obtenu une subvention de 120 000€ pour les travaux dans le cadre du plan de relance départemental.

### 3 – Gestion du pôle commercial de proximité situé sur la commune de Crevant-Laveine

Gestion des affaires courantes (travaux et relations avec les locataires).

La CCEDA a notamment réalisé des travaux de voirie (remplacement du trottoir enherbé par un revêtement en enrobé, plus approprié au passage des piétons), et des travaux d'amélioration des logements, pour un montant total de 21 530 € HT.

Réfection de l'appartement F4, et mise en location depuis juin 2020.

### 4 – Accompagnement des entreprises et des porteurs de projets

#### Contexte COVID-19 : Soutien aux entreprises

Compte-tenu de la situation sanitaire en 2020, le service économie a relayé auprès des acteurs économiques locaux les aides mobilisables en direction des entreprises, mises en place par l'Etat et la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de soutien face au COVID-19 (création d'une rubrique spécifique sur le site internet de la CCEDA, envoi par messagerie électronique des informations liées aux dispositifs de soutien initiés par l'Etat, la Région AURA, les Chambres consulaires, etc...). Les élus de la CCEDA ont également décidé d'accélérer le versement des subventions aides aux commerces, en cours auprès des TPE concernées et qui étaient soumises à fermeture pendant le confinement d'avril-mai 2020.

Relai des sites de vente directe, proposés par les producteurs locaux / Relai des restaurants proposant des plats à emporter, relai des commerçants proposant le clic&collect sur les outils de communication de la CCEDA (réseaux sociaux, site internet CCEDA et plate-forme web commerce)

#### Activité générale :

En 2020, le service Economie a rencontré :

- 6 Entreprises sur site
- 12 porteurs de projets, dont 7 projets aboutis sur le territoire ou en cours d'installation
- Echanges réguliers avec les commerçants et producteurs locaux du territoire

En fin d'année 2019, les élus de la CCEDA ont décidé de soutenir financièrement les porteurs de projets accompagnés par l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), par convention avec l'ADIE pour une durée de 3 ans (2020-2022) et un montant maximum de participation de 10 000€ (1000€ versé par projet soutenu par l'ADIE). En 2020, ce sont 6 porteurs de projets installés sur la CCEDA qui ont pu bénéficier d'un accompagnement de l'ADIE.

\* L'ADIE permet à des porteurs de projets n'ayant pas accès à un prêt bancaire classique, d'accéder à un micro-crédit pouvant aller jusqu'à 10 000€ (financement d'un véhicule, stock, etc...), à un prêt à taux 0 complémentaire au micro-crédit, etc...

### 5 – Politique locale du commerce : Mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation du commerce de proximité à l'échelle de la CCEDA

*Enjeu : Participer au maintien de l'attractivité des centres-bourgs, accompagner la résidentialisation du territoire en proposant des services et en garantissant le maintien d'une offre commerciale de proximité pour les habitants.*

De manière à affirmer son soutien aux commerces avec point de vente, les élus de la CCEDA ont fait le choix, par délibération du 23 juillet 2020, de doubler le taux d'intervention de l'aide aux commerces, mise en place en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Le taux s'établit à 20%, ce qui permet à l'entreprise de bénéficier d'une subvention de la CCEDA allant de 2000€ à 10 000€ (Montant des dépenses éligibles comprises entre 10 000€ HT et 50 000€HT). Il s'agit de soutenir durablement le commerce de proximité en suscitant un effet levier. L'enveloppe votée au budget 2020 est de 45 000€.

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

Le programme de marketing collectif initié depuis 2018 se poursuit, il permet d'assurer une meilleure visibilité de l'offre commerciale et artisanale de proximité :

- Ajout à la plate-forme web commerces lancée en 2019, d'un espace dédié aux commerçants (consultation des compte-rendu du groupe de travail élus / commerces, dépôt des animations proposées, etc...)
- Réalisation de newsletter trimestrielles « Commerces », <http://www.ccdoreallier.fr/attractivite-economique/newsletters-eco/>
- Réalisation de 5 vidéos visant à promouvoir les acteurs du commerce de proximité (présentation de l'aide financière, des commerçants et producteurs locaux engagés, des synergies entre acteurs économique et terre de savoir-faire et de transmission), <https://commerces.ccdoreallier.fr/consommation-responsable/portraits-de-commerçants-engages/>
- Organisation de la JNCP 2020 Entre Dore et Allier, participation au concours du label national 2020 pour le commerce de proximité et obtention d'un deuxième sourire pour les communes de la CCEDA, [https://www.jncp.fr/palmares/palmares\\_2021\\_videos.html](https://www.jncp.fr/palmares/palmares_2021_videos.html)
- Remise d'un kit Noël aux commerçants à l'occasion des fêtes de fin d'année (sapin, calendrier « Soutenons nos Commerces » et cette année sac cabas)



Pour ces actions de soutien à l'économie de proximité, la CCEDA bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes.



**GEMAPI**

Elu référent : Thierry TISSERAND, vice-président délégué eau, assainissement, environnement

Moyens humains

1 technicien SPANC en charge de la GEMAPI (0.1 ETP)

1 responsable (0.1 ETP)

La compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a été transférée aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, il convient de veiller à l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues.

Sur le territoire de la CCEDA, il s'agit de gérer :

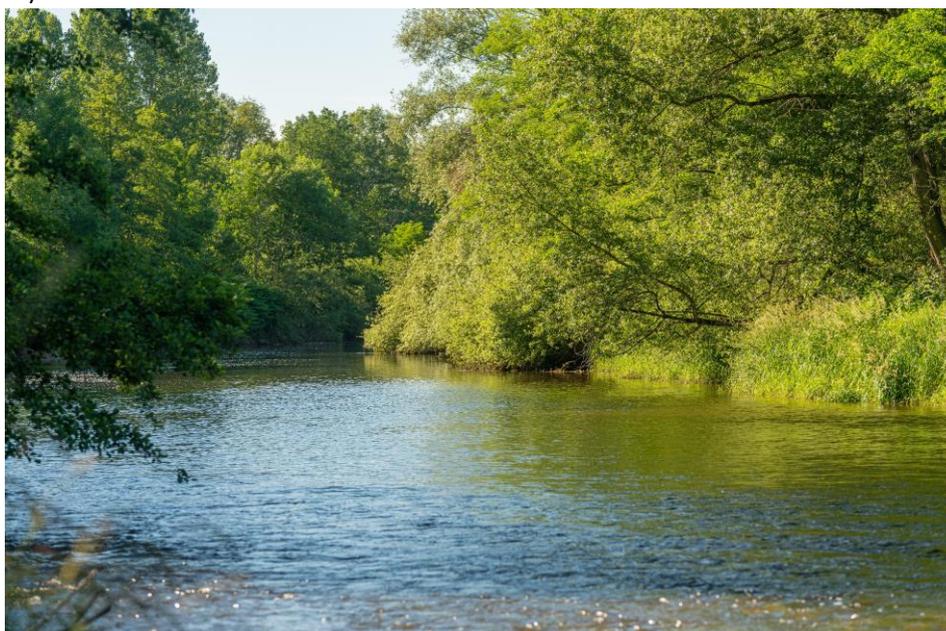
- Le bassin versant de la Dore (affluent de l'Allier)
- Le bassin versant de l'Allier
- Le bassin versant du Litroux (affluent de l'Allier)

Concernant le bassin versant de la Dore, la compétence a été déléguée au PNRLF qui a élaboré en 2019 un contrat territorial regroupant les contrats territoriaux de la Dore Aval et de la Dore moyenne.

Concernant le bassin versant du Litroux, une réflexion est lancée avec la communauté de communes de Billom Communauté afin d'élaborer un contrat territorial Litroux-Jauron début 2020 avec l'embauche d'un technicien de rivière.

Qu'est-ce qu'un contrat territorial : Un contrat territorial (ex contrat de rivière) est un outil multithématique qui a pour objectifs la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et du fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques associés. Soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, il permet de mobiliser des financements et des partenaires techniques pour la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur des milieux aquatiques. Il comporte deux phases :

- Une phase d'élaboration durant laquelle on effectue l'état des lieux, les études complémentaires, la définition des enjeux et la rédaction du programme d'actions (2 ans maxi)
- Une phase de contractualisation pour la mise en œuvre des actions du contrat (2 fois 3 ans maxi).



## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Elu référent : Annick FORESTIER, déléguée communautaire

Vice-présidente en charge des relations clients et relations commerciales à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez

Chargé du groupe de travail Voie Verte Via Allier : Daniel Peynon

Moyens humains

1 chargée de mission (25% ETP)

### Caractéristiques touristiques de la CC Entre Dore et Allier

La communauté de communes possède de nombreux atouts touristiques :

- une situation privilégiée aux portes du parc naturel régional du Livradois-Forez et de la couronne clermontoise, entre les rivières Dore et Allier.
- un patrimoine naturel et bâti qui invite à la découverte; celle -ci est notamment favorisée par les nombreux chemins de randonnée et des circuits balisés, à parcourir en toute saison
- des équipements culturels incontournables tels que le musée départemental de la céramique à Lezoux ou encore le château de Ravel
- des activités sportives et de loisirs et de plein air pour tous les goûts :acrobranche, paint ball, karting, écurie western...
- un savoir-faire artisanal incontournable avec la présence de quatre potiers installés sur la terre de leurs ancêtres gallo-romains mais aussi de la coutellerie, le travail du cuir...
- la gastronomie : restaurants, snacks, restauration mobile, producteurs de légumes, miel, du foie gras, fromage, vin, volailles... avec visite d'exploitation, vente directe et sur certains des six marchés de locaux, drive
- des hébergements touristiques pour répondre aux attentes des visiteurs :offre variée et de qualité en hôtellerie, meublés de tourisme, chambres d'hôtes ou encore en hôtellerie de plein air.
- une offre d'animation foisonnante à l'initiative du réseau des médiathèques Entre Dore et Allier, du musée de la céramique, des associations et mairies. Le territoire accueille ainsi des événements annuels prépondérants (festival de Rock à Saint-Jean-d'Heurs, de la bande dessinée à Lezoux, de peinture et de sculpture à Orléat, marché des potiers de Bort-L'Etang...)

Quelques chiffres clefs :

4 sites naturels protégés (dont trois intégrés au réseau européen Natura 2000) : les dunes continentales des Girauds-Faures à Orléat, le Creux Bérau à Crevant-Laveine, l'île de Pont Astier à Orléat, l'Espace Naturel Sensible et site Natura 2000, le Val d'Allier qui passe par Joze.

20 monuments historiques ou inscrits

**Gestion des missions d'accueil et de promotion touristique par La Maison du tourisme du Livradois-Forez**

La communauté de communes a délégué ses missions d'accueil et de promotion touristique à la Maison du tourisme du Livradois-Forez (MDT), office de tourisme intercommunautaire (OTI) pour favoriser le développement touristique et mieux faire connaître le territoire.

Ses missions :

- l'accueil et de l'information des touristes avec services de vente en ligne dont le bureau touristique de Lezoux :

En 2020, en raison du protocole sanitaire dû à la COVID 19, il y a eu une baisse des horaires de l'ensemble des bureaux et moins de visiteurs. En juillet et en août, le bureau de Lezoux a reçu 241 visiteurs. A noter qu'en 2020, la MDT a expérimenté pour la première fois et sur le seul territoire de la CCEDA l'accueil des visiteurs hors les murs au musée départemental de la céramique et à la médiathèque intercommunale à Lezoux. Au 3e trimestre 2020, le bureau de Lezoux a déménagé du 16, rue du Maréchal Leclerc et se trouve désormais au 37 B rue Saint Taurin, local loué par la CCEDA et mis à disposition de la MDT.

- **les relations et services avec les prestataires** (hébergeurs, restaurateurs, de loisirs ...) par l'intermédiaire de packs partenaires qui leurs sont proposés
- **le développement de la randonnée** (appui à l'édition ou refonte de topoguides, suivi de l'entretien en collaboration avec l'association Randonnée En Livradois-Forez, site internet et application Livradois-Forez Rando dédiés)
- **la promotion et la commercialisation de produits touristiques**
- **la communication** ( brochures, sites internet, relations presse...). La MDT a lancé en juin et juillet 2020 sa première grande campagne de communication qui a eu un impact touristique positif pour l'ensemble de la destination touristique. A noter aussi deux opérations de relations presse qui ont permis de communiquer sur le territoire Entre Dore et Allier : Radio le 31/07 : « Baladeur de l'été » de France Bleu Pays D'Auvergne en direct : 1h30 de balade à Lezoux et TV : France 3 Auvergne-Rhône-Alpes (tournage le 07/07) : Balade de l'été à Billom et Lezoux
- **l'organisation de balades et visites accompagnées Nature et patrimoine**(en juillet et en août 2020 : « *Lezardons dans Lezoux* » et « *Seychalles, un village de Limagne* »).
- **l'observation touristique** (fréquentation, comportements et attentes des clientèles...). En 2020, un sondage en ligne réalisé fin août par la MDT auprès des acteurs touristiques (prestataires partenaires de la MDT) a révélé que ceux-ci étaient satisfaits de la saison, : 77 % de satisfaits ou très satisfaits malgré un sentiment contrasté suite à la crise :
  - o météo favorable et évolution positive de la notoriété de la destination, activité estivale en très nette hausse qui malheureusement n'a pas compensé les baisses du printemps
  - o un plébiscite des locations saisonnières et des activités de pleine nature,
  - o un changement très net de clientèle d'origine géographique et de comportement (clientèle régionale à la recherche de sécurisation sanitaire loin des foules, de démarches plus écologique, de séjours de dernière minute)

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

- une prédominance de la clientèle familiale, de “passage” avec comme centres d’intérêt la culture et la nature, notamment la pratique de la randonnée a bénéficié d’une ascension fulgurante.

En 2020, la CCEDA a versé à la Maison du tourisme une subvention de 66 364€.

### Les projets de développement touristiques en cours

#### GR89® – Chemin de Montaigne



La communauté de communes est concernée par le prolongement du chemin de Montaigne, initiative culturelle et touristique, celui-ci étant homologué « sentier de Grande Randonnée » (GR®89). Aux 153 kms qui relient Lyon à Thiers (place du Pirou), 150 nouveaux kms tracent leur route jusqu’à Felletin et dans le Puy de Dôme en passant par 4 communes du territoire : Peschadoires, Saint-Jean d’Heurs, Lezoux et Seychalles. Ce nouveau tracé dont l’inauguration est prévue en 2021 sera ponctué d’une signalétique et d’un mobilier valorisant le patrimoine, financés par la CC EDA.

#### La voie verte Via Allier



la CCEDA est concernée par le futur passage de la voie verte Via Allier, en rive gauche, sur la commune de Joze à l’horizon 2023.

Cet itinéraire, qui longe le Val d’Allier en Auvergne-Rhône-Alpes a été identifié comme un projet structurant du territoire régional.

Dans le Puy-de-Dôme, c’est le Conseil départemental qui est chargé de la maîtrise d’ouvrage de l’équipement. Pour rappel, une convention-cadre portant sur la réalisation de l’équipement a été signée par 11 structures parties-prenantes parmi lesquelles la CC Entre Dore et Allier.

En 2020, sur la section nord, dont la CC Entre Dore et Allier, après validation du tracé préférentiel, le CD63 a procédé à des inventaires dans la perspective de l’étude d’impact. Une concertation avec le secteur agricole a également été amorcée, en lien avec la Chambre d’Agriculture ainsi que des réunions d’information et de présentation du tracé avec les élus locaux.

La Région est quant à elle chargée du volet Communication, de la mise en tourisme et de la commercialisation de la voie verte. En 2020, le nom « voie verte Via Allier » et le logotype ont été adoptés. Des outils de communication ont été réalisés (carte postale de l’itinéraire, carte, site Internet vitrine [www.via-allier.com](http://www.via-allier.com), première campagne Facebook et publication Instagram...).

### La Collecte de la taxe de séjour

Depuis l’institution de la taxe de séjour sur le territoire en 2007, celle-ci est collecté par les prestataires d’hébergement auprès des touristes et reversée à la communauté de communes .

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE

Reçu le 04/10/2021

En 2020, Le montant de la taxe de séjour collecté sur la CCEDA a été de 8568.07€, une augmentation en partie due au fait que désormais les plateformes Internet servent d'intermédiaires de paiement pour les loueurs non professionnalisés.



AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Elu référent : Elisabeth BRUSSAT, Présidente

Moyens humains : prestation de services à SG2A L'Hacienda

1 régisseur de la Société SG2A L'Hacienda pour la gestion présent 16 heures hebdomadaire

1 ouvrier polyvalent d'entretien et de maintenance de la société SERCOL

L'aire d'accueil des gens du voyage située à Lezoux, au lieu-dit Les Vergnières est une compétence obligatoire de la communauté de communes exercée depuis 2008. Elle a été exercée en régie directe jusqu'en 2010. Depuis, elle fait appel à un prestataire privé afin de gérer et d'entretenir l'aire. Depuis cette date, c'est la société SG2A L'Hacienda qui gère l'aire, et la société SERCOL (sous-traitant) qui l'entretient. Un nouvel appel d'offre a eu lieu en 2018, la mission a été renouvelée pour 2019-2020 et 2021 avec la société SG2A L'Hacienda et SERCOL pour un montant annuel de 45 243.55€ TTC.

L'aire compte **7 emplacements** dont **un emplacement pour personne à mobilité réduite**.  
Le **taux d'occupation** est de **60.46%** et ce qui représente **3539 nuitées** en 2020.

La collectivité, pour financer la gestion et l'entretien de l'aire, bénéficie de l'ALT (Aide au Logement Temporaire) dont le montant versé s'élève en 2020 à 15903.28€. Le budget de fonctionnement 2020 réalisé de l'aire s'élève à 67105.34€ en dépenses (gestion, entretien, eau, électricité, petits travaux, adhésion à l'AGSGV63 ...) et à 25528.51€ en recettes (ALT, versements des familles pour l'achat de fluides, droits de place et cautions).

### Faits marquants en 2020

Il y a eu de nombreux mouvements de personnel au sein de la société SG2A. Désormais, c'est Monsieur Geoffrey Sauvage qui exerce la fonction de responsable territorial.

Un usager est toujours interdit de séjour sur l'aire, mais ne respecte pas cette mesure, et pirate le réseau d'eau et de fluides.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) est passée fin juin afin de procéder à un dépistage COVID auprès des personnes présentes sur l'aire.

Il y a des problèmes récurrents sur le système de télégestion. A ce jour, le problème n'est toujours pas résolu.

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

## **CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

Elu référent : Jean-Baptiste GIRARD, délégué communautaire aux travaux, bâtiments, voirie

Moyens humains

1 directrice générale des services (0.3 ETP)

Suite au transfert de la compétence voirie en 2001, seules la voie romaine (de Lezoux à Peschadoires) et la voirie d'accès au château de Ravel ont été définies d'intérêt communautaire.

L'entretien courant de ces voiries (déneigement de la voie y compris le salage des chaussées et entretien et débroussaillage des accotements) est réalisé par les services municipaux des communes de Saint Jean D'Heurs et de Peschadoires pour la voie romaine ; par ceux de la commune de Ravel pour la voirie d'accès au château. Ces travaux sont réalisés sous couvert de conventions d'entretien signées entre la communauté de communes Entre Dore et Allier et les communes concernées qui prévoient une contrepartie financière.

Les travaux lourds d'investissement sont pris en charge directement par la communauté de communes Entre Dore et Allier avec une réalisation des travaux par des prestataires de services spécialisés dans la réfection de voirie / chemins forestiers.

En 2020, il n'y a pas eu de travaux réalisés hormis l'entretien courant.

**EQUIPEMENTS CULTURELS ET POLITIQUE CULTURELLE**

Elu référent : Marie-France MARMY, vice-présidente déléguée à la culture et à la médiathèque

Moyens humains

1 directeur (1 ETP)

7 agents (7 ETP)

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE ET RESEAU DES MEDIATHEQUES  
ENTRE DORE ET ALLIER****Une année 2020 bousculée par la pandémie de la COVID 19**

*L'activité du Réseau des Médiathèques a été largement perturbée suite aux deux mesures de confinement et aux protocoles mis en place pour freiner l'accélération de la pandémie. Les deux confinements ont conduit à fermer le réseau au public et à stopper l'ensemble des rendez-vous culturels : du 17 mars au 16 juin et ensuite du 2 novembre au 28 novembre. La Médiathèque intercommunale a été ouverte au public 166 jours contre 255 jours en 2019. Un service « Drive » a été mis en place lors du premier confinement et cette « fermeture » au public a été l'occasion de réaliser un récolement sur l'ensemble du réseau. Lors du second confinement, le télétravail a été privilégié mais une présence de plusieurs agents, au quotidien, a été maintenue sur le site de la Médiathèque autorisant la mise en place à nouveau du « Drive » dès le 17 novembre. Il a également été organisé un service de « Portage de livres à domicile ». Les bibliothécaires bénévoles ont également répondu présents pour maintenir ouverts les points-médiathèques malgré la pandémie et conserver ce service de proximité dans toutes les communes Entre Dore et Allier et de nombreuses initiatives et des temps forts ont pu être organisés et maintenus avec leur soutien et leur contribution.*

*Les données statistiques présentées ci-dessous rendent compte de cette situation.*

**Organisation :**

Le réseau des Médiathèques entre Dore et Allier réunit une Médiathèque Intercommunale située à Lezoux et treize Points-Médiathèques, un dans chaque commune de la collectivité. Construit autour de la Médiathèque entre Dore et Allier, qui a ouvert ses portes au public le 8 juin 2017, ce réseau permet une irrigation de l'ensemble du territoire intercommunal en matière d'offre de lecture et d'animation culturelle en direction de tous les publics.

Marie-France MARMY est l'élue référente, Vice-présidente, en charge de la commission Culture et Communication. Le Service lecture Publique est composé de dix ETP répartis entre onze agents installés dans les bureaux de la Médiathèque.

65 bénévoles assurent la gestion et l'accueil du public dans les treize Points-Médiathèques du réseau et participent activement à la dynamique lecture du territoire. Les bénévoles interviennent, dans la gestion des Points-Médiathèques et aussi dans de nombreux chantiers et projets : Equipement des documents, aide et participation à l'action culturelle, accueil des classes sur le réseau, « Brigade de remplacement » pour assurer les permanences sur le réseau....

**La Médiathèque est ouverte 33 heures par semaine auxquelles il convient d'ajouter une ouverture de 3 heures le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois.** Des rencontres « Dans les murs » ou « Hors les murs » avec les scolaires, les EHPAD, les groupes de l'ADAPEI et les acteurs de la petite enfance se déroulent hebdomadairement. Six heures par semaine, environ, d'actions culturelles à la Médiathèque ou sur le réseau intercommunal s'ajoutent aux ouvertures. Les amplitudes d'ouverture des Points-Médiathèques du réseau varient selon les communes. Certains ouvrent une heure par semaine,

~~d'autres sont ouverts aux horaires du secrétariat de mairie ou de l'agence postale offrant ainsi une plage plus importante pour accueillir le public.~~

La carte des Médiathèques entre Dore et Allier, gratuite, permet l'emprunt de 10 documents pour 28 jours. Cette carte propose aux usagers d'emprunter dans chacune des médiathèques du réseau et de rendre les documents dans la médiathèque de leur choix.

La Médiathèque Intercommunale accueille depuis le mois d'octobre 2017, les permanences de la Circonscription d'action médico-sociale - Consultations et Permanence PMI-assistante-sociale et conseillères - à raison de 8 heures par semaine en moyenne et les permanences de la Mission Locale - à raison de 17 heures par semaine. Les deux bureaux du hall ainsi que l'Atelier sont mis à disposition de ces deux structures.

### **Des Chiffres clefs :**

#### **1- Usages et fréquentations**

La fréquentation du réseau des Médiathèques était de 3.81% à l'amorce du lancement du projet de construction de l'équipement central. Au 8 juin 2017, 660 usagers étaient référencés au sein du réseau. **Au 31 décembre 2020, 8 978 personnes-adultes-enfants-classes-assistantes maternelles-associations - sont inscrites.** 31% de la population de la Communauté de Communes sont inscrits au réseau des Médiathèques.

**Une moyenne hebdomadaire d'environ 2 000 entrées est comptabilisée grâce aux portiques de l'entrée de la Médiathèque Intercommunale.** Il convient d'ajouter les fréquentations des treize Points-Médiathèques du réseau. Cette moyenne est en baisse par rapport à 2019 mais calculée sur huit mois seulement.

L'espace Multimédia et le Cube, espace dédié aux jeux vidéo, ont été nettement moins fréquentés.

#### **2- Collections**

**Les usagers bénéficient de plus de 55 000 références soit environ 2.8 documents par habitants.** Ils peuvent emprunter ou simplement consulter des revues, des livres documentaires, des romans, des jeux de société, des jeux vidéo, des DVD cinéma, des CD musique, des vinyles, des partitions, des albums jeunesse, des Bandes dessinées, des Mangas, des livres CD-lus et des livres en langue originale. Les usagers peuvent également emprunter des liseuses et de consoles de jeux vidéo. Un système de navette documentaire permet la circulation des documents d'un point à un autre répondant ainsi aux souhaits de pouvoir disposer de n'importe quel document dans n'importe quelle médiathèque du territoire selon la demande de l'utilisateur. Les usagers ont également accès à la Médiathèque numérique - Musique-Cinéma-Auto formation-Livre numérique - service proposé par le Département du Puy-de-Dôme.

**En 2020, une moyenne mensuelle de 11 759 prêts de documents est comptabilisée sur le réseau entre Dore et Allier pour un total annuel de 105 832 prêts.**

#### **3- Action Culturelle :**

Le programme d'action culturelle a fortement été perturbé, cependant plus de 70 rendez-vous ont pu être maintenus, rendez-vous littéraire, multimédia, numérique, jeux de société, de la saison thématique et de très nombreux ateliers participatifs avec les contributeurs.

**Acteurs Pupitres et Compagnie** a débuté sa résidence Entre Dore et Allier dans le cadre d'un partenariat entre le Communauté de communes, le Conseil Départemental et la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et de nombreux ateliers ont pu voir le jour :: Atelier d'initiation à la lecture à voix haute, le spectacle « Bulles et Pupitres » en écho à l'univers du dessinateur Fabcaro pour le festival BD, « jaimetrolézalbum » spectacle proposé avec la saison des Jeunes Pousses et bien d'autres choses encore, petites ou grandes mais à chaque fois avec une présence sur le territoire avec les habitants, les enfants, les écoles.

La Médiathèque se construit comme lieu de ressources, d'échange, de créativité et de partage où chaque habitant peut devenir acteur en y apportant sa contribution, c'est la « Médiathèque dont

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE

Reçu le 04/10/2021

vous êtes le héros » qui invite les habitants à faire découvrir et partager une passion, un savoir-faire, des compétences ou bien des objets à transmettre

#### **4- Données budgétaires**

**50 095€ ont été consacrés à l'acquisition et l'équipement des documents** représentant environ 3 200 documents.

**22 386 000€, auxquels il convient d'ajouter l'achat des fournitures, sont consacrés à la saison culturelle.**

#### **5- Accueil et visites**

En 2020, 3 groupes ont été accueillis à la Médiathèque entre Dore et Allier composés d'élus, de bibliothécaires et d'agents de collectivités.

## **SEANCES DE CINEMA**

Dans le cadre de la réflexion sur la politique culturelle et jeunesse du territoire intercommunal territoire et suite à l'ouverture de la médiathèque, la communauté de communes a engagé, depuis 2018, une démarche partenariale avec le syndicat intercommunal Ciné Parc pour mettre en place une offre cinématographique dans trois lieux de projection : médiathèque Entre Dore et Allier à Lezoux, salles polyvalentes de Bort l'Etang et de Saint Jean d'Heurs.

Pour 2020/2021, la convention a concerné la prise en charge de la part des séances scolaires, jeune public et spéciales de Bort l'Etang et de Saint Jean d'Heurs ainsi que d'actions menées conjointement à et avec la médiathèque Entre Dore et Allier :

- séances scolaires supplémentaires,
- séances spéciales
- séances jeune public identifiées « mon P'tit Ciné »
- ateliers d'animation identifiés « classes culturelles ».

Il a donc été proposé pour cette convention un coût maximal de 18 265.95€.

Sur le volet scolaire, dans le cadre des dispositifs Cinématernelle et Ecole & cinéma, 18 séances scolaires ont été réalisées. Certaines n'ont pas pu être programmées ni certaines séances spéciales et jeune public en raison de la COVID-19.

Aussi, 10 378.85 € ont été consommés.

## POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Elu référent : Elisabeth BRUSSAT, Présidente

Moyens humains

1 chargé de mission urbanisme (0.2 ETP)

La loi du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », a voulu associer les personnes en situation de handicap à la vie de la cité dans le cadre d'une Commission « Accessibilité ». Ainsi, à ce titre La CCEDA gère la Commission Intercommunale d'accessibilité qui se réunit une fois par an avec les Maires des communes membres.

Les missions de la Commission Intercommunale sont les suivantes :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire ;
- faire toutes propositions les utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil communautaire est transmis au Représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

### HABITAT :

Le PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) de la CCEDA.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2021 a été adopté par la communauté de communes le 5 février 2015 suite à un avis favorable des services de l'Etat. La politique de l'habitat est axée sur 7 grandes orientations déclinées dans un programme d'action qui s'échelonne sur 6 ans.

### Aide à la réhabilitation de logements

⇒ Aide directe à l'installation des chaudières bois

La communauté de communes accompagne financièrement le changement de système de chauffage actuel par un système de chauffage à bois (bûches, granulés, plaquettes) depuis septembre 2018. Le premier objectif poursuivi est de promouvoir l'utilisation d'une énergie renouvelable présente à proximité du territoire de la Communauté de communes Entre Dore et Allier : le bois. Et le deuxième de participer à l'amélioration de la performance énergétique des logements, en ciblant la mise en place de dispositifs présentant un très bon rendement énergétique et un bon confort d'utilisation.

Le règlement d'attribution de l'aide aux chaudières a pour but de définir les conditions de mise en place de cette aide : description des travaux éligibles, public cible, composition des dossiers de demande, modalités d'attribution et de versement de l'aide de 1500 € par dossier.

## ➤ Abondement financier au programme « habiter mieux »

Ce dispositif permet aux ménages modestes d'obtenir des aides de l'Anah et des collectivités, sous réserve de réaliser des travaux d'amélioration énergétique conduisant une diminution de la consommation énergétique d'au moins 25%.

Le territoire de la CCEDA bénéficie du programme mis en place par le Conseil Départemental dans le Puy-de-Dôme, en collaboration avec l'ADIL : leurs conseillers et techniciens accompagnent les particuliers pour monter leurs demandes d'aides et déterminer les travaux les plus efficaces pour réduire leur consommation énergétique.

La mise en place d'un abondement de 500€ à 600€ (selon ressources) par opération permet d'augmenter les chances de réalisation d'un certain nombre de travaux tout en bénéficiant de l'ingénierie déjà mise en place par le Conseil Départemental. Les élus ont acté fin 2020 un doublement des subventions pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 1 000€ et 1 200€ (selon ressources).

Bilan 2020 :

- ✓ 1 dossier aide aux chaudières
  - 1 500€ engagé par la CCEDA pour 22 189.82€ de travaux.
- ✓ 10 dossiers « habiter-mieux »
  - 5 600€ engagé par la CCEDA pour 146 349.79€ de travaux.

Les travaux ont été subventionnés en moyenne à 55% (80 463€ par l'Etat, l'Anah et Entre Dore et Allier).

Les GARANTIES D'EMPRUNTS POUR LES BAILLEURS SOCIAUX :

La CCEDA est compétente depuis sa création en matière de politique du logement social d'intérêt communautaire, aussi à ce titre elle garantit les emprunts contractés par les bailleurs sociaux destinés au financement de la construction de logements sociaux neufs sur le territoire des communes membres.

En 2020, aucune opération de construction de logements sociaux n'a été programmée.

Participation à la sécurisation des logements dans la zone du PPRT Titanobel

L'Etat a prescrit la réalisation en 2009 d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à l'activité de l'entreprise Titanobel sur 4 communes dont Moissat et Ravel pour notre territoire. En 2011 la préfecture a approuvé ce PPRT. A la suite de ce PPRT une convention de financement des mesures de protection a été signée entre le conseil départemental, la région, l'Etat, la société Titanobel et la CCEDA. La CCEDA est tenue de financer la remise aux normes des habitations du fait qu'elle perçoit la contribution économique territoriale de la société Titanobel. La communauté de communes s'est engagée à abonder à hauteur de 10,88% HT du montant des travaux des habitations pour les habitations se situant à Moissat et à 7,55% HT du montant des travaux des habitations pour celle de Glaine-Montaigut. Les diagnostics des habitations ont été réalisés au premier semestre 2020.

Un avenant à la convention a été signé sur le montant du financement suite au retour du diagnostic qui indiquait que les maisons étaient plus vétustes avec des travaux plus conséquents qu'estimés. Les élus ont maintenu la prise en charge à 100% pour les communes concernées du territoire.

Plateforme territoriale de rénovation énergétique :

Le Conseil Départemental porte une démarche de Schéma Départemental de l'habitat depuis 18 mois. Dans ce cadre, un diagnostic de l'habitat a été réalisé à l'échelle du département par l'agence d'urbanisme. Celle-ci a permis d'identifier 1250 logements énergivores sur la CCEDA.

Pour rappel, la déclinaison des objectifs de rénovation énergétique issue de la loi sur transition énergétique et la croissance verte correspond à 169 logements/an. De plus, suite à la loi sur la

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

transition énergétique et la croissance verte (17 août 2015), les EPCI sont identifiés comme l'échelle de mise en place des plateformes locales de rénovation énergétique.

La Région et l'ADEME ont décidé de se désengager en matière de financement des Espaces Info Energie (actuellement porté par l'ADIL). Cependant la Région AURA et de l'ADEME financent les plateformes intercommunales de rénovation énergétique.

Dans ce contexte, le Conseil Départemental a monté un projet de mutualisation entre les ECPI du Puy-de-Dôme. Si la démarche du CD63 aboutie, la région ne financera que cette démarche dans le CD63 (souhait exprimé de ne pas multiplier les modalités selon les territoires).

Pour notre secteur, il est envisagé une mise à disposition ou cofinancement d'un agent réparti à mi-temps sur la CCEDA et à mi-temps sur la communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Nous sommes actuellement dans l'attente de validation des financements de la région.

La communauté de communes s'est engagée en décembre à participer au service public de la performance énergétique de l'habitat mutualisé avec Thiers Dore et Montagne.

La plateforme devrait être mise en place dans le premier semestre 2021 afin de remplacer la fin des espaces infos énergie (au 31/12/19).

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Elu référent : Thierry TISSERAND, vice-président délégué eau, assainissement, environnement

Moyens humains

1 technicien (1 ETP)

**Organisation Administrative**

La communauté de communes Entre Dore et Allier regroupe 14 communes :

- Bort-l'Étang
- Bulhon
- Crevant-Laveine
- Culhat
- Joze
- Lempty
- Lezoux
- Moissat
- Orléat
- Peschadoires
- Ravel
- Saint-Jean-d'Heurs
- Seychalles
- Vinzelles

Toutes les communes ont transféré leur compétence "assainissement non collectif" à la communauté de communes.

Le SPANC s'exerce sur la totalité du territoire intercommunal :

- en régie directe sur 13 communes
- par représentation-substitution: auprès du SIAEP Basse Limagne pour la commune de Joze.

Ce document ne concerne que les communes gérées en régie directe. Pour la commune de Joze, il convient de consulter le rapport du prestataire délégataire.

**Estimation de la population desservie**

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à 2021

| Communes        | Nombre d'installations ANC estimées |
|-----------------|-------------------------------------|
| Bort l'étang    | 272                                 |
| Bulhon          | 32                                  |
| Crevant Laveine | 437                                 |
| Culhat          | 64                                  |
| Lempty          | 80                                  |
| Lezoux          | 340                                 |
| Moissat         | 58                                  |

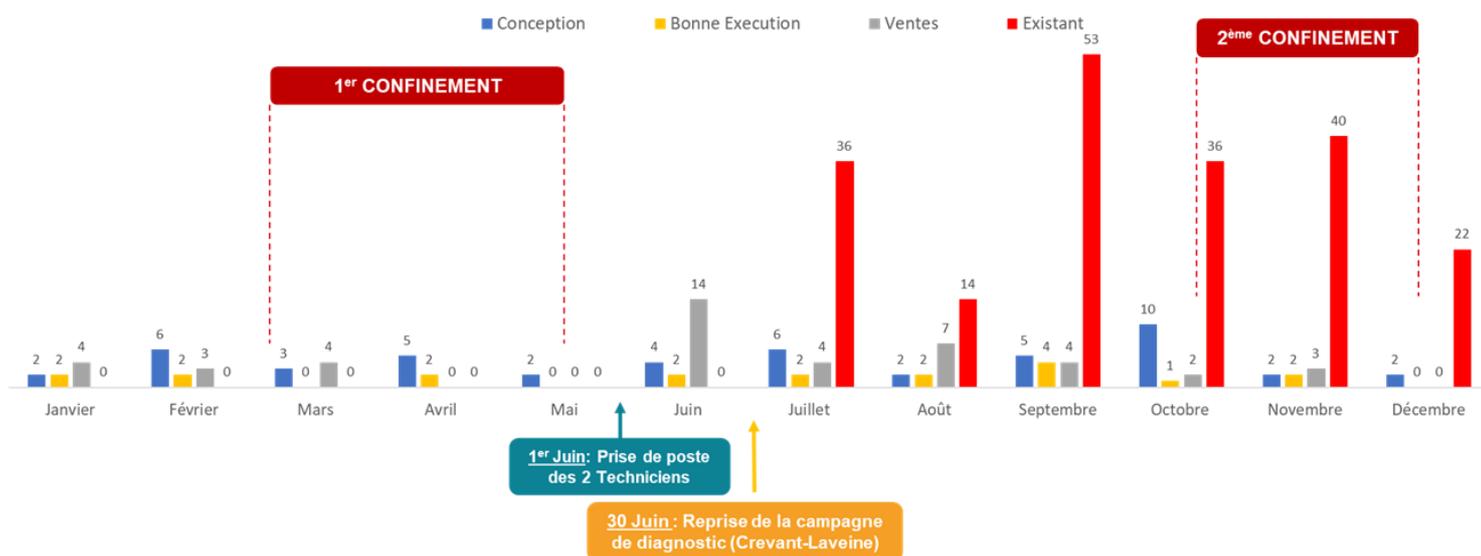
|                    |             |
|--------------------|-------------|
| Oriat              | 310         |
| Peschadoires       | 324         |
| Ravel              | 14          |
| Saint Jean d'Heurs | 204         |
| Seychalles         | 19          |
| Vinzelles          | 203         |
| <b>Total</b>       | <b>2357</b> |

### Les missions du SPANC

Les prestations suivantes sont réalisées :

- Instruction des autorisations de demandes d'assainissement non collectif :
  - Contrôle de la **conception et de l'implantation** (examen préalable du projet d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter),
- Contrôle de la **bonne exécution des travaux** des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées avant remblaiement.
- Diagnostic des installations existantes,
- Contrôle le **bon fonctionnement** et la vérification de l'entretien des ANC
  - Réalisé tous les huit ans sur l'ensemble des installations du territoire
- Diagnostic des installations ou contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les **ventes immobilières**,
- Diagnostic des installations existantes, ou contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien à la **demande exceptionnelle des maires** dans le cas de problème de salubrité publique,
- Conseille et informe les usagers du contexte local et réglementaire en matière d'assainissement non collectif.

## L'activité du service en 2020



Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter au rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) du SPANC 2020.

**ENFANCE - JEUNESSE**

Elu référent : Josiane HUGUET, vice-présidente déléguée à l'enfance-jeunesse

Moyens humains :

2 animatrices (2 ETP)

1 responsable (1 ETP)

Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

En 2020, la communauté de communes comptait 164 assistants maternels en décembre, répartis comme suit :

- Bulhon : 1
- Bort l'étang : 5
- Culhat : 8
- Crevant-Laveine : 12 dont une maison d'assistantes maternelles composée de trois professionnelles.
- Joze : 12
- Lempty : 3
- Lezoux : 52
- Moissat : 18
- Orléat : 10
- Peschadoires : 18
- Ravel : 5
- Saint-Jean d'Heurs : 5
- Seychalles : 8
- Vinzelles : 7

Cela représente 575 places d'accueil du jeune enfant réparties sur les quatorze communes du territoire offrant aux familles un mode de garde qualitatif de proximité.

Le pôle accueil petite enfance a plusieurs missions dont la première est de faciliter la mise en lien de l'offre et de la demande concernant le mode de garde du tout petit.

Pour cela trois agents travaillent à temps complets et assurent des permanences d'information au relais assistants maternels de Lezoux 4 jours par semaine du mardi au vendredi.

L'équipe est composée d'une éducatrice spécialisée, responsable du service et de deux éducatrices de jeunes enfants.

Au cours de l'année 2020, 274 familles ont fréquenté le RAM. 262 familles ont contacté le service pour des questions concernant l'emploi d'un assistant maternel (élaboration de contrat, déclaration de salaire, avenant, congés, rupture, ...). 121 parents ont été reçus en RDV dont 56 étaient précisément en recherche d'un mode de garde.

136 assistants maternels ont également fréquenté le service pour des questions concernant la convention collective, la pédagogie ou la relation au parent-employeur. 23 assistants maternels ont eu un RDV.

La seconde mission du Pôle accueil petite enfance est de participer à l'éveil du jeune enfant tout en permettant aux assistants maternels de rompre l'isolement lié à leur profession. Les éducatrices proposent pour cela des ateliers d'éveil réguliers sur 4 communes géographiquement réparties ainsi que des ateliers de motricité une semaine tous les deux mois sur un cinquième site.

Ces temps très appréciés permettent aux jeunes enfants de s'initier à la vie en collectivité sur des temps courts et adaptés à leurs âges, dans un environnement pensé pour eux et totalement sécurisé. Les assistants maternels se retrouvent également pour échanger sur des problématiques professionnelles.

Suite au contexte lié au Covid 19, 100 ateliers ont été proposés en 2020 (dont 11 séances de motricité libre, 6 séances de lectures par la médiathèque, 4 visites de la caserne des pompiers, 2 ateliers familles). 53 assistants maternels ont participé tout au long de l'année avec 148 enfants de moins de trois ans. 15 familles ont participé aux ateliers qui leurs sont dédiés.

En 2020, le service a proposé un spectacle en janvier qui a rassemblé 30 assistantes maternelles, 82 enfants et 2 familles.

Enfin la troisième mission du service consiste à proposer des actions de professionnalisation aux assistants maternels tout au long de leur carrière. Pour ce faire le service met en œuvre différents supports pour s'adapter au mieux à la spécificité du métier :

- Réunion d'information : Educ Ecrans (4 AM)
- Conférence débat : Jeanne Ashbé (1 AM)
- Ateliers pratiques : 0
- Formation IPERIA : Handicap (12 AM)

Cette action a regroupé une participation de 15 assistants maternels, soit 9% des professionnels en activité.

Le pôle accueil petite enfance travaille en réseaux avec différents partenaires.

La Caisse d'Allocations familiales est le partenaire qui définit les grandes missions du service et alloue une subvention de fonctionnement.

La Protection Maternelle et Infantile est l'instance qui délivre l'agrément aux assistants maternels et en assure le suivi et le contrôle. Egalement en contact avec les familles c'est le partenaire de terrain avec lequel le service est régulièrement en contact.

Le réseau des Relais Assistants maternels du Puy-de-Dôme est un partenaire d'échanges et de professionnalisation pour l'équipe d'éducatrices et avec lequel le service peut mettre en œuvre des projets à l'échelle du département.

Sur un plan plus local, le Pôle accueil petite enfance est partenaire de toutes les structures collectives du territoire (multi-accueils et micro-crèches) afin d'orienter les familles vers la structure la plus appropriée à leur recherche de mode de garde.

Le service est en partenariat privilégié avec la médiathèque et le service culturel de programmation des « Jeunes pousses » au sein de la CCEDA.

Le Pôle accueil petite enfance adhère à l'EPE63 et soutient ses actions.

## Saison itinérante jeune public « les jeunes pousses »

Depuis 2016, La communauté de communes partage une saison culturelle à destination du jeune public, « les jeunes pousses », avec la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, les communes de Thiers et de Courpière. L'objectif est d'optimiser la programmation de spectacles sur le territoire en partageant initiatives et retours d'expérience.

Une convention de partenariat encadre son organisation et le montant de la participation des partenaires.

Pour cette 6<sup>e</sup> saison 2020/2021, malgré un contexte compliqué dû à la pandémie de la COVID-19, la communauté de communes a accueilli les spectacles suivants, en jauges restreintes, en octobre 2020 :

- « **Petits pois et Berlingots** », le 17 octobre 2020, par la compagnie « Midi 2 » (théâtre et contes d'objets), pour le jeune public à partir de 2 ans, à la médiathèque Entre Dore et Allier à **Lezoux**, spectacle prévu en mars 2020 et qui avait été reporté à cause du confinement ;

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

« ~~Jointrolalbums~~ », le 20 octobre 2020, par « *Acteurs, Pupitres et Cie* », en résidence sur le territoire (spectacle de lectures), à partir de 5 ans, à salle des fêtes de **Saint Jean D'Heurs** ;

Ces représentations ont affiché complet.

En revanche, les trois représentations du spectacle « **Petite Forêt** » par la compagnie « Lilaho » pour prévue le 21 novembre 2020 à l'occasion de la manifestation « aux livres les petits » ont été annulées et reportées au 20 novembre 2021 (COVID-19). Il s'agissait d'un concert Pop-up, création musicale et visuelle pour les tout-petits dès 1 ans.

Il en est de même pour la tournée Jeunes Pousses puisque les deux représentations de « **l'étonnant voyage** » par le Souffleur d'histoires » (histoire musicale), prévues le 9 février 2021 à la médiathèque Entre Dore et Allier pour les enfants à partir de 5 ans ont été reportées en 2022.

A noter que l'illustratrice clermontoise **Eva Rollin** était l'artiste à l'honneur lors de cette édition et qu'à cette occasion elle a exposé à la médiathèque au mois de février. Elle a également animé des ateliers de dessin et de linogravure pour les enfants.

Le coût de la convention de partenariat s'est élevé pour 2020/2021 à 1516€ pour la CC Entre Dore et Allier. La convention prend en charge l'organisation du lancement de saison, la tournée, l'exposition, la communication commune, notamment dans une plaquette qui assure aussi la promotion de spectacles à destination du jeune public proposé par le réseau des médiathèques.

Le coût des représentations de spectacles a été quant à lui d'un montant de 2643.70€ .

## FINANCES

Elu référent : Daniel PEYNON, vice-président délégué aux finances

Moyens humains

1 directrice générale des services (10% ETP)

1 adjointe (100% ETP)

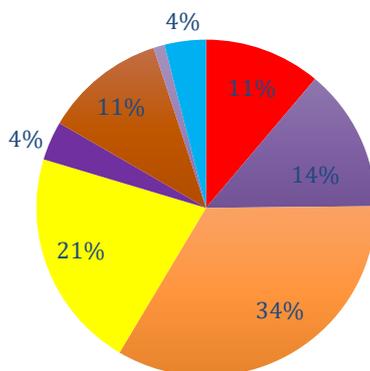
La communauté de communes Entre Dore et Allier est un EPCI à fiscalité propre. L'ensemble de ses activités regroupe plusieurs budgets :

- **Le budget principal** retrace l'activité générale et la politique d'investissement du territoire facteur d'attractivité du territoire

L'exercice 2020 se solde par un excédent de fonctionnement cumulé de 6 341 695.70€ et un excédent d'investissement cumulé de 293 962.42€ (avec intégration des reports).

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

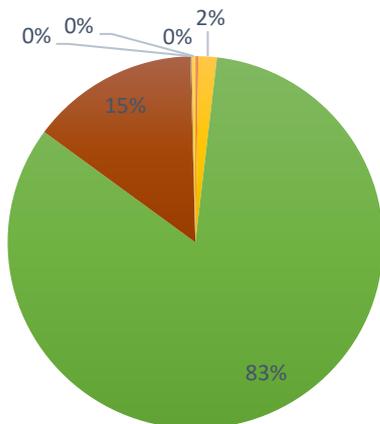
#### Dépenses de fonctionnement



- |                                                  |                               |
|--------------------------------------------------|-------------------------------|
| ■ Charges à caractère général                    | ■ Charges de personnel        |
| ■ Reversement de fiscalité                       | ■ Attribution de compensation |
| ■ Autres charges de gestion courante             | ■ FNGIR                       |
| ■ Charges financières                            | ■ Charges exceptionnelles     |
| ■ Dotations aux amortissements et aux provisions |                               |

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

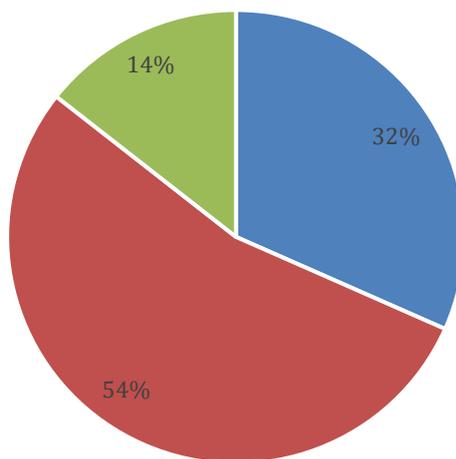
### Recettes de fonctionnement



- Atténuation de charges
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Produits des services
- Dotations, subventions et participations
- Produits financiers
- Opérations d'ordre

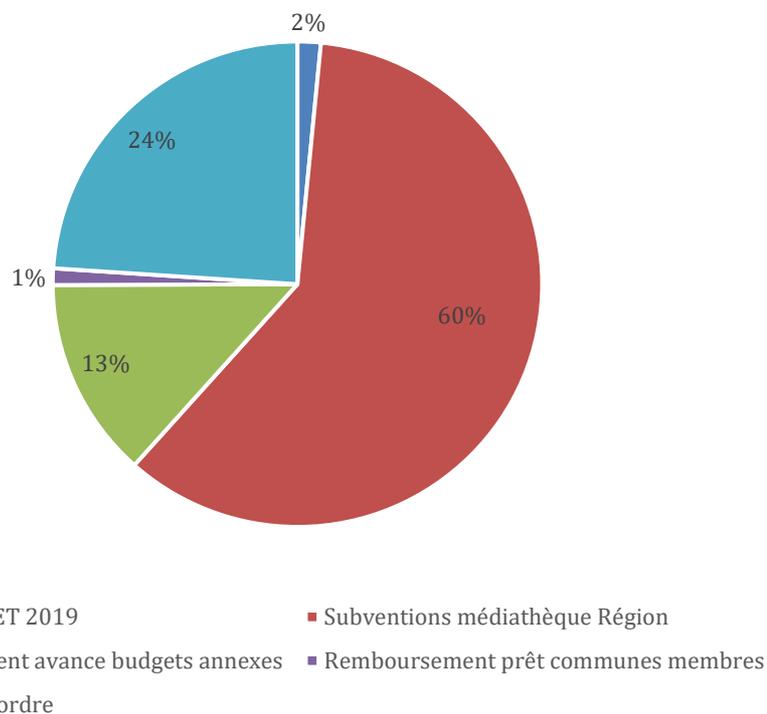
### SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement



- Fonds concours versés aux communes
- Immobilisations
- Amortissement subventions

## Recettes d'investissement



- Principaux ratios

La loi prévoit pour les collectivités une certaine transparence au sujet de leur situation financière, à travers l'inscription dans les annexes budgétaires d'indicateurs de bonne gestion.

Ces indicateurs ont une fonction d'information, mais peuvent être utiles pour se comparer à des collectivités de même strate.

Sources : Les finances des collectivités locales - les ratios financiers obligatoires 4-7c groupement de communes à fiscalité propre (10000 à 20000 habitants)

| Potentiel fiscal et financier (1) |           | Valeurs par hab.<br>(population DGF) | Moyennes nationales du<br>potentiel financier par<br>habitants de la strate |
|-----------------------------------|-----------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Fiscal                            | Financier |                                      |                                                                             |
| 3 874 045,00                      | 0,00      | 198,17                               | 0,00                                                                        |

| Informations financières – ratios (2) |                                                                             | Valeurs | Moyennes nationales de<br>la strate (3) |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------|
| 1                                     | Dépenses réelles de fonctionnement/population                               | 343,83  | 291,00                                  |
| 2                                     | Produit des impositions directes/population                                 | 189,40  | 290,00                                  |
| 3                                     | Recettes réelles de fonctionnement/population                               | 393,62  | 345,00                                  |
| 4                                     | Dépenses d'équipement brut/population                                       | 6,63    | 78,00                                   |
| 5                                     | Encours de dette/population                                                 | 0,00    | 192,00                                  |
| 6                                     | DGF/population                                                              | 38,86   | 48,00                                   |
| 7                                     | Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)                | 14,29 % | 39,20 %                                 |
| 8                                     | Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2) | 87,36 % | 90,00 %                                 |
| 9                                     | Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)           | 1,69 %  | 22,70 %                                 |
| 10                                    | Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)                  | 0,00 %  | 55,50 %                                 |

## D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

| Libellés          | Bases notifiées<br>(si connues à la<br>date de vote) | Variation des<br>bases/N-1 (%) | Taux appliqués<br>par décision de<br>l'assemblée<br>délibérante<br>(%) | Variation de<br>taux/N-1 (%) | Produit voté par<br>l'assemblée<br>délibérante | Variation du<br>produit/N-1<br>(%) |
|-------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------|
| Taxe d'habitation | 0,00                                                 | 0,00                           | 0,00                                                                   | 0,00                         | 0,00                                           | 0,00                               |
| TFPB              | 16 131 000,00                                        | -3,43                          | 0,00                                                                   | 0,00                         | 0,00                                           | 0,00                               |
| TFPNB             | 712 700,00                                           | 0,30                           | 4,55                                                                   | 0,00                         | 32 428,00                                      | 0,30                               |
| CFE               | 3 812 000,00                                         | -22,14                         | 23,74                                                                  | 0,00                         | 904 969,00                                     | -22,14                             |
| <b>TOTAL</b>      | <b>20 655 700,00</b>                                 | <b>-51,11</b>                  |                                                                        |                              | <b>937 397,00</b>                              | <b>-68,80</b>                      |

Les taux restent inchangés depuis le passage à la fiscalité professionnelle unique en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle. Cependant, les bases évoluent à la hausse (+6.59% par rapport à 2019), c'est plus que l'année précédente. Le territoire est toujours attractif tant pour les ménages que les entreprises.

- **Le budget annexe du parc d'activités intercommunal**

L'exercice 2020 se solde par un excédent de fonctionnement de 2360786.97€ et un déficit d'investissement de 3412288.62€ (résultats cumulés).

Les principales dépenses de fonctionnement concernent les travaux d'aménagement de la tranche 4 réalisés par l'entreprise RENON.

Les recettes concernent le versement du solde de la subvention de la Région pour la tranche 3 et la vente de parcelles à la société JPC Créations.

- **Le budget annexe du pôle commercial**

L'exercice 2020 se solde par un déficit de fonctionnement de 36149.67€ et d'investissement de 4632.32€ (résultats cumulés).

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement des dépenses d'entretien courant du bâtiment et des extérieurs. Les 2 logements ont été occupés toute l'année. Les travaux d'investissement concernent la réfection du logement F4.

- **Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

L'exercice 2020 se solde par un déficit de fonctionnement cumulé de 13109.65€. Il n'y a pas de section d'investissement dans le budget du SPANC.

Les contrôles réalisés par les techniciens représentent une recette de 32920€. Des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département ont été versées pour un montant de 124315.75€. Les dépenses de fonctionnement sont principalement les charges de personnel des techniciens et les subventions versés aux particuliers dans le cadre du programme de réhabilitation des installations d'ANC non conformes.

- **Le budget annexe de la ZA Le Bournat à Orléat**

L'exercice 2020 se solde par un déficit de fonctionnement cumulé de 245 753.88€ et d'investissement cumulé de 37 706.50€.

Il n'y a pas eu de mouvements financiers cette année.

## RESSOURCES HUMAINES

Elue référente : Josiane HUGUET, vice-présidente

Moyens humains

1 conseiller gestionnaire ressources humaines à temps complet

### Tableau des emplois

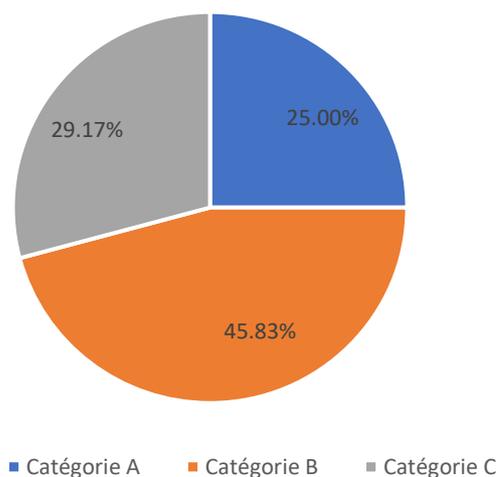
En 2020, la communauté de communes comptait **25 agents** dont **72% de titulaires**.

**79% de femmes** et **21% d'hommes** sur l'ensemble de l'effectif.

Age moyen **37 ans**

Tous les emplois sont à temps complet.

### Répartition des effectifs permanents par cadre d'emploi



### Absentéisme

Le taux d'absentéisme global est de 0,64 %.

1 accident de service déclaré en 2020.

33,33 % des agents ont été arrêtés au moins une journée en 2020, dont 87,5 % en maladie ordinaire.

58 jours d'arrêt pour maladie ordinaire.

7 jours d'arrêt pour accident de service.

### Evolution et mouvement du personnel

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE

Reçu le 04/10/2021

7 arrivées pour 4 départs + 1 agent ayant démissionné à l'issue de son année de stage pour être recruté en qualité de contractuel.

1 agent a bénéficié d'un avancement de grade

### **Formation**

**70,80 %** des agents ont été en formation au moins une journée en 2020, représentant **124** jours de formation sur l'ensemble de l'année 2020.

2 agents ont suivi une formation de préparation à des concours de catégorie A.

### **Prestations d'action sociale et de protection sociale complémentaire**

La communauté de communes adhère au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La cotisation annuelle 2020 s'élève à 4 876 €, soit 203,16 € par agent actif. Le montant des prestations versées en 2020 est de 2 160 €. Le pourcentage d'utilisateurs est de 58 %.

L'établissement participe à la complémentaire santé pour 13 agents permanents et aux contrats de prévoyance pour 7 agents permanents.

### **Prévention et risques professionnels**

L'établissement a désigné un conseiller de prévention en 2020.

**COMMUNICATION**

Elu référent : Marie-France MARMY, vice-présidente déléguée à la culture et à la communication

Moyens humains

1 chargée de mission (0.5 ETP)

**Quelques Chiffres clés en 2020 :**

- 2000 abonnés sur la page Facebook Entre Dore et Allier (progression de 28% depuis janvier 2019) et 206 « followers sur la page Twitter Entre Dore et Allier (augmentation de 48% depuis janvier 2019)
- Montant total des dépenses en communication en 2020 : 120 266€

Pour rappel, depuis sa création en 2015, le service communication, en lien avec les élus et en collaboration des autres services, appuyé par une agence de communication, est chargé d'informer les administrés, nouveaux arrivants, visiteurs, acteurs locaux, institutionnels ou encore porteurs de projet des compétences et des actions menées par la communauté de communes (CCEDA). Il œuvre aussi pour la communication interne et participe à l'organisation des événements organisés par la CC EDA.

La majorité des outils de communication de la communauté de communes sont réalisées dans le cadre d'un marché de prestations. En 2020, c'est l'agence Qui Plus Est, basée à Chamalières, qui assurait les prestations liées au marché 2019/2020.

Parmi les actions de communication 2020, gérées en direct par le service ou par l'agence, on compte :

- La conception, fabrication et impression d'affiches, flyers, plaquettes, pochettes, fiches, modes d'emploi, cartes de vœux, de visite, de correspondance ou d'adhérents, carte touristique, brochure « enseignants » (présentation de l'offre proposée par le réseau des médiathèques), enseignes (pôle accueil petite enfance, bureau info tourisme), calendriers, papier tête de lettres, bâches, autocollants (pour marquage véhicules, initiatives zéro déchet), sacs, roll up de présentation de la CCEDA ...
- Des prestations de rédaction pour les magazines d'information Tempo, des reportages pour promouvoir les entreprises, des articles pour les newsletters « commerces » et « entreprises »
- L'actualisation et la maintenance de deux sites Internet : <https://ccdoreallier.fr/>, portail général de la communauté de communes et <https://commerces.ccdoreallier.fr/> dédié aux commerces et aux producteurs.
- Les réseaux sociaux : Gestion et optimisation de la page Facebook de la communauté de communes, création de vidéos sur des sujets économiques (diffusés sur les sites Internet de la CCEDA, Facebook et hébergés sur la chaîne Utube Entre Dore et Allier) , gestion du compte Twitter de la communauté de communes...
- Des événements : journée nationale du commerce de proximité d'octobre, manifestation « aux livres les petits, saison culturelle du réseau des médiathèques...

Des relations presse et des communiqués réguliers pour promouvoir les actions et événements prépondérants de la CCEDA. A souligner en 2020 deux opérations menées conjointement avec la maison du tourisme du Livradois-Forez ont permis de mettre en lumière le territoire touristique en période estivale à la radio (« Baladeur de l'été » de France Bleu Pays D'Auvergne) et à la télévision (France 3 Auvergne-Rhône-Alpes) encore le journal télévisé de France 3 en octobre dans le cadre de la journée du commerce de proximité, pour souligner le rôle de la CCEDA en matière d'appui dans ce domaine.

- Des reportages photographiques pour alimenter les différents supports de communication de la collectivité, dont en 2020 la nouvelle équipe d'élus communautaires, des portraits de commerçants, artisans, producteurs, entreprises, assistants. tes maternels. lles.

**Quelques illustrations de supports de communication 2020**

**Rolls up**



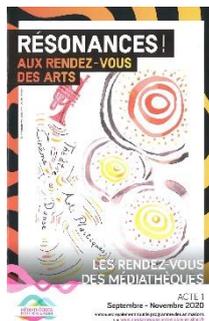
**Affiches, flyers, plaquettes**



**Service**

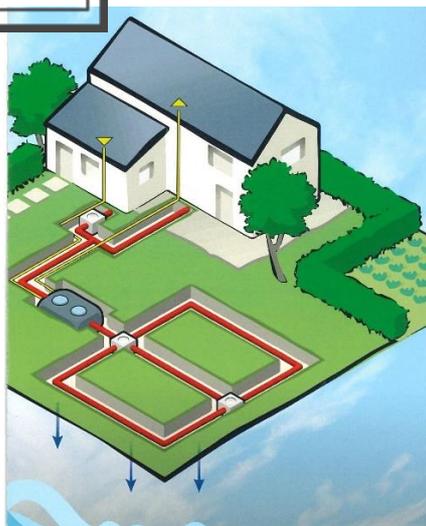


**Urbanisme/Autorisations Droit des Sols /Service Public d'Assainissement Non Collectif**



AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021



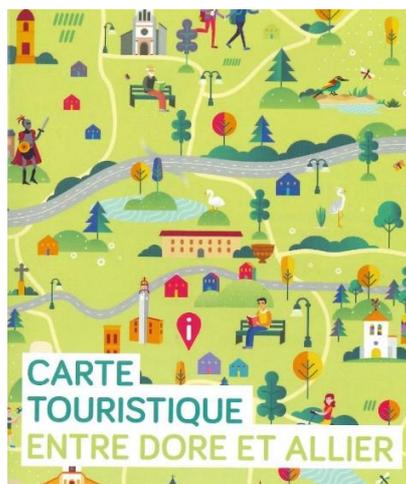
Vous devez ou souhaitez remettre en conformité votre installation d'assainissement non collectif (ANC)?



**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER  
D'AIDES FINANCIÈRES**

Plaquette d'information pour la remise en conformité des installations d'Assainissement Non Collectif

### *Service Tourisme*



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

BORT L'ÉTANG · BULLHON · CREVANT-LAVERNE · CULHAT · JOZE · LEMPTY · LEZOUX · MOISSAT  
ORLÉAT · PESCHADOIRES · RAVEL · SAINT-JEAN D'HEURS · SEYCHALLES · VINZELLES

**URBANISME – APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)**

Elue référente : Elisabeth BRUSSAT, Présidente

Moyens humains

1 responsable (0.3 ETP)

1 instructeur ADS (1 ETP)

Le service urbanisme ADS a été mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 2015 afin d'assurer l'instruction des autorisations du droit des sols des communes dotées d'un document d'urbanisme ou d'une compétence en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

**13 communes sont concernées**, les ADS pour la commune de Vinzelles sont instruites par la DDT de Clermont-Ferrand.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, le service mutualisé ADS est refacturé aux mairies suivant la convention avec une part fixe à 1€/habitants et une part variable qui varie en fonction du nombre de dossier instruits.

Le service ADS a pour mission principale l'instruction des autorisations suivantes :

- Permis de construire (PC)
- Permis d'aménager (PA)
- Permis de Démolir (PD)
- Déclarations Préalables (DP)
- Certificats d'Urbanisme dits opérationnel (CUB).

**674 dossiers instruits**

| <i>Commune</i>            | <b>CUB</b> | <b>DP</b>  | <b>PC</b>  | <b>PA</b> | <b>PD</b> |
|---------------------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|
| <i>Bort L'Etang</i>       | 3          | 19         | 11         | 0         | 0         |
| <i>Bulhon</i>             | 5          | 4          | 11         | 1         | 0         |
| <i>Crevant-Laveine</i>    | 4          | 20         | 11         | 0         | 0         |
| <i>Culhat</i>             | 2          | 23         | 7          | 2         | 2         |
| <i>Joze</i>               | 6          | 19         | 10         | 1         | 0         |
| <i>Lempty</i>             | 2          | 12         | 10         | 0         | 1         |
| <i>Lezoux</i>             | 18         | 106        | 83         | 2         | 0         |
| <i>Moissat</i>            | 6          | 39         | 17         | 0         | 0         |
| <i>Orléat</i>             | 8          | 66         | 31         | 1         | 3         |
| <i>Peschadoires</i>       | 10         | 19         | 23         | 0         | 0         |
| <i>Ravel</i>              | 0          | 9          | 10         | 0         | 0         |
| <i>Saint-Jean-d'Heurs</i> | 3          | 11         | 5          | 0         | 0         |
| <i>Seychalles</i>         | 3          | 11         | 4          | 0         | 0         |
| <b>Total</b>              | <b>70</b>  | <b>358</b> | <b>233</b> | <b>7</b>  | <b>6</b>  |

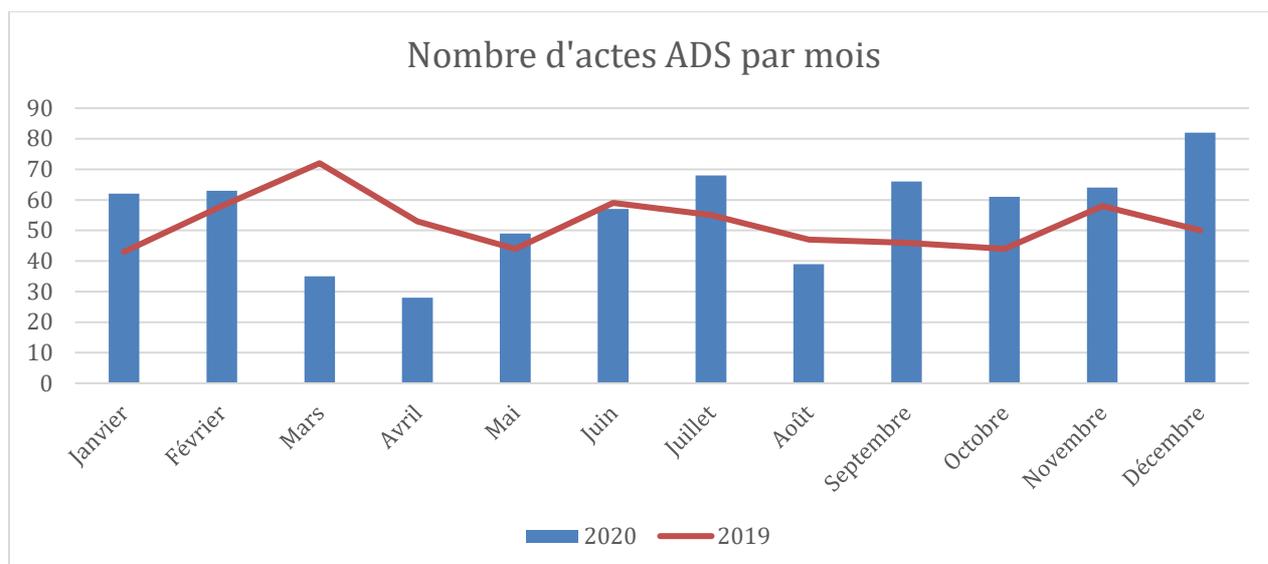
Une nouvelle convention avec les communes de Bort l'Etang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint-Jean d'Heurs et Seychalles a été signée afin de faire évoluer l'instruction pour la dématérialisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE

Reçu le 04/10/2021

Le nombre de dossier est en augmentation par rapport à 2019, +7,33% en nombre de dossiers.



La communauté de communes a émis un avis favorable sur la modification simplifiée n°3 du PLU de Lezoux suite à la proposition d'un avis favorable de la commission urbanisme.

**DELIBERATIONS ANNEE 2020**

| Date       | N° | Objet de la délibération                                                                                  |
|------------|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23/01/2020 | 01 | Débat d'Orientations budgétaires 2020                                                                     |
|            | 02 | Versement de l'attribution de compensation aux communes membres pour l'année 2020                         |
|            | 03 | Aire d'accueil des gens du voyage – Approbation du rapport d'activités et du compte de gestion 2019       |
|            | 04 | R.H – Création d'un poste support/technique                                                               |
|            | 05 | R.H – Médiathèque intercommunale – Création d'un poste d'agent d'accueil                                  |
|            | 06 | R.H. – SPANC – Création d'un poste de technicien SPANC                                                    |
|            | 07 | R.H.- Mise à jour du tableau des effectifs                                                                |
|            | 08 | MDA – Equipement des ouvrages – Convention 2020/2021 avec la Régie de territoire des Deux Rives           |
|            | 09 | MDA – Convention de mise à disposition de locaux à la Mission Locale – Modification de la convention 01   |
|            | 10 | Economie – PAI – Validation du programme de travaux d'aménagement de la tranche 4                         |
|            | 11 | Economie – PAI – Travaux d'aménagement Tranche 4 – Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes |
|            | 12 | Economie – PAI – Travaux d'aménagement Tranche 4 – Demande de subvention au titre de la DETR 2020         |
|            | 13 | Economie – PAI – Modification du périmètre de ZAC                                                         |
|            | 14 | Economie – ZA le Bournat – Cession d'un terrain à la société DELTA SERVICES                               |
|            | 15 | Economie – ZI/ZA – Travaux de requalification – Demande de subvention au titre de la DETR 2020            |
|            | 16 | Economie – Politique locale du commerce – Feuille de route 2020                                           |
|            | 17 | Urbanisme – Programme « habiter mieux » - Subvention aux privés de la CCEDA (M. VERNAT à Lezoux)          |
|            | 18 | Tourisme – Maison du tourisme du Livradois-Forez – Contribution financière 2020                           |
|            | 19 | AFFAIRES DIVERSES                                                                                         |

## AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

|            |    |                                                                                                                               |
|------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 20/02/2020 | 01 | SIAEP Dore Allier - Modification des statuts - ratification de la CCEDA                                                       |
|            | 02 | Urbanisme - Programme « Habiter mieux » - subvention aux privés de la CCEDA                                                   |
|            | 03 | PAPE - Semaine de la parentalité - Convention avec l'EPE                                                                      |
|            | 04 | Economie - PAI - Marché d'entretien des espaces verts 2020-2022 - Choix du titulaire                                          |
|            | 05 | Economie - PAI - Marché de prestation de géomètre 2020-2023 - Choix du titulaire                                              |
|            | 06 | Economie - ZI/ZA - Travaux d'entretien des espaces verts et bâtiments intercommunaux - Convention avec la régie de territoire |
|            | 07 | Economie - ZAB - Cession de parcelles à la société DELTA SERVICES                                                             |
|            | 08 | Culture - Capitainerie de Joze - Versement de la participation financière 2019                                                |
|            | 09 | Tourisme - Chemin de Montaigne - Travaux de signalétique - Demande de subvention au CD63 (CTDD)                               |
|            | 10 | Tourisme - Chemin de Montaigne - Travaux de signalétique - Demande de subvention au titre du LEADER                           |
|            | 11 | Tourisme - Maison du tourisme - Approbation du code marque                                                                    |
|            | 12 | RH - SPANC - Convention de Mise à disposition / échange avec le SIAREC                                                        |
|            | 13 | Adhésion de la CCEDA à divers organismes et associations pour 2020                                                            |
|            | 14 | Adhésion de la CCEDA au PNRLF 2020                                                                                            |
|            | 15 | Adhésion / participation de la CCEDA pour la formation Pays Vallée de la Dore 2020                                            |
|            | 16 | Adhésion / participation de la CCEDA pour la formation SCOT 2020                                                              |
|            | 17 | Adhésion au pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne 2020                                                                   |
|            | 18 | Vote du compte administratif 2019 du budget principal                                                                         |
|            | 19 | Vote du compte administratif 2019 du budget annexe ZA « Le Bournat »                                                          |
|            | 20 | Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « parc d'activités intercommunal »                                         |

|  |    |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 21 | Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « pôle commercial »                                                                                                                                                                                            |
|  | 22 | Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « SPANC»                                                                                                                                                                                                       |
|  | 23 | Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal                                                                                                                                                                                                         |
|  | 24 | Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe ZA « Le Bournat »                                                                                                                                                                                          |
|  | 25 | Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe « parc d'activités intercommunal »                                                                                                                                                                         |
|  | 26 | Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe « pôle commercial »                                                                                                                                                                                        |
|  | 27 | Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe « SPANC »                                                                                                                                                                                                  |
|  | 28 | Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal                                                                                                                                                                                                    |
|  | 29 | Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « pôle commercial »                                                                                                                                                                                   |
|  | 30 | Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « SPANC »                                                                                                                                                                                             |
|  | 31 | Vote des taux de TEOM 2020                                                                                                                                                                                                                                        |
|  | 32 | Vote des taux de fiscalité 2020 (CFE, TH , TFNB, TFB)                                                                                                                                                                                                             |
|  | 33 | Vote du produit de taxe GEMAPI 2020                                                                                                                                                                                                                               |
|  | 34 | Budget annexe du SPANC - Fonds de concours investissement exceptionnel du BP                                                                                                                                                                                      |
|  | 35 | Budget annexe du pôle commercial - Fonds de concours investissement exceptionnel du BP                                                                                                                                                                            |
|  | 36 | Vote du budget principal primitif 2020                                                                                                                                                                                                                            |
|  | 37 | Vote du budget annexe ZA « Le Bournat » - 2020                                                                                                                                                                                                                    |
|  | 38 | Vote du budget annexe « parc d'activités intercommunal » - 2020                                                                                                                                                                                                   |
|  | 39 | Vote du budget annexe « pôle commercial » - 2020                                                                                                                                                                                                                  |
|  | 40 | Vote du budget annexe « SPANC » - 2020                                                                                                                                                                                                                            |
|  | 41 | <p>AFFAIRES DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AFFDIV01 – Adhésion à l'ADIT pour 2020</li> <li>- AFFDIV02 – ECO – PAI – Cession de parcelles à 2C INVEST modif n° 02</li> <li>- AFFDIV03 – Acquisition de 2 véhicules pour le SPANC</li> </ul> |

|            |    |                                                              |
|------------|----|--------------------------------------------------------------|
| 04/06/2020 | 01 | Election du Président                                        |
|            | 02 | Détermination du nombre de Vice-Présidents                   |
|            | 03 | Election des Vice-Présidents                                 |
|            | 04 | Indemnité de fonction du Président et des Vice Présidents    |
|            | 05 | Election des membres du bureau                               |
|            | 06 | Délégation de pouvoir au Président                           |
|            | 07 | CAO conditions de dépôt de liste                             |
|            | 08 | AFFDIV – Désignation des conseillers communautaires délégués |

|            |    |                                                        |
|------------|----|--------------------------------------------------------|
| 25/06/2020 | 01 | Organisation et composition des commissions de travail |
|            | 02 | Installation et composition de la CAO et SAPIN         |
|            | 03 | Installation et composition de la CLECT                |
|            | 04 | Installation et composition de la CIID                 |
|            | 05 | Installation et composition de la CIA                  |
|            | 06 | SBA désignation des représentants                      |
|            | 07 | SIEG désignation des représentants                     |
|            | 08 | SIAEP Basse Limagne représentants                      |
|            | 09 | SIAEP Dore Allier représentants                        |
|            | 10 | PNRLF SCOT gd cycle eau LEADER représentants           |
|            | 11 | SM pôle métropole MCVA représentants                   |
|            | 12 | EPF SMAF désigna° représentants                        |
|            | 13 | MDT et entente tourisme PNR désigna° représentants     |
|            | 14 | CAP'ACTIFS désigna° représentants                      |
|            | 15 | PFIL Thiers Ambert désigna° représentants              |
|            | 16 | ADIT désigna° représentants                            |
|            | 17 | ADIL désigna° représentants                            |
|            | 18 | OPHIS & AUV HABITAT Com attrib logt représentants      |
|            | 19 | MDA association Passeurs de Mots représentants         |

|  |    |                                                |
|--|----|------------------------------------------------|
|  | 20 | CNAS désigna° représentants                    |
|  | 21 | Collège ONSLOW désigna° représentants          |
|  | 22 | projet voie verte désigna° représentants       |
|  | 23 | Commission spé élus réf saison cult tennis     |
|  | 24 | fin tarifs élec ts contrats grpt com SIEG      |
|  | 25 | fin rbst frais déplct conseillers co           |
|  | 26 | RH délib cadre remplct agents abs              |
|  | 27 | RH emplois non perm 2020                       |
|  | 28 | RH délib cadre pour stages                     |
|  | 29 | RH conven° form pro PRAPS S. Guillaume         |
|  | 30 | AGV vol fluide Goretta mandat Me Martinet      |
|  | 31 | ECO aides commerces dossiers LEADER            |
|  | 32 | <b>ANNULÉE</b>                                 |
|  | 33 | ECO ZA bournat ce° PERCHE                      |
|  | 34 | tourisme circuits rando conven° MDT            |
|  | 35 | URBA ADS SIG renvt conven° avc com suite élec° |
|  | 36 | URBA dossiers habiter mieux                    |

|                   |    |                                                                                                      |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>23/07/2020</b> | 01 | Election des membres du bureau – suite à annulation                                                  |
|                   | 02 | Installation et composition de la CAO et de la commission SAPIN – modification 2020/01               |
|                   | 03 | Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage (AGSGV) – Désignation des représentants          |
|                   | 04 | Aire d'accueil des gens du voyage – Télégestion – Renouvellement du contrat d'entretien avec INSILIO |
|                   | 05 | RH – RIFSEEP – Modification N°02                                                                     |
|                   | 06 | Finances – Répartition du FPIC 2020                                                                  |
|                   | 07 | MDA – COVID 19 – Nettoyage des locaux – Avenant avec la société APS                                  |

## AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

|  |    |                                                                                                                             |
|--|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 08 | Economie – COVID 19 - Aides aux commerces avec point de vente - Versement des subventions                                   |
|  | 09 | Economie – Règlement d'aide aux commerces – Modification N°2                                                                |
|  | 10 | Economie – Mise à disposition du parking PL du pôle commercial – Avenant à la convention avec la commune de Crevant-Laveine |
|  | 11 | Culture - Médiathèque – Animations culturelles 2 <sup>nd</sup> semestre – enveloppe financière et conventions/contrats      |
|  | 12 | Culture - Animations jeune public 2 <sup>nd</sup> semestre – Enveloppe financière et conventions/contrats                   |
|  | 13 | Culture – Convention avec CINEPARC pour 2021                                                                                |
|  | 14 | PAPE – Parents papotage – Convention 2020-2021 avec l'EPE                                                                   |
|  | 15 | PAPE – Animations du 2 <sup>nd</sup> semestre – Enveloppe financière et conventions/contrats                                |
|  | 16 | PAPE – Ateliers motricité – Convention de mise à disposition                                                                |
|  | 17 | Urbanisme – Commission intercommunale d'accessibilité - Approbation du rapport 2019                                         |
|  | 18 | Urbanisme – Avis sur la modification simplifiée du PLU de Lezoux                                                            |
|  | 19 | Urbanisme – Plan de Prévention des Risques Technologiques Titanobel Moissat – Avenant à la convention du PPRT               |
|  | 20 | Urbanisme – Dossiers « aide aux chaudières »                                                                                |
|  | 21 | Affaires diverses                                                                                                           |

|                   |    |                                                                         |
|-------------------|----|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>01/10/2020</b> | 01 | Rapport d'activité de la CCEDA – Année 2019 – Approbation               |
|                   | 02 | Rapport sur les prix du SPANC (RPQS) – Année 2019 - Approbation         |
|                   | 03 | SIAEP Dore Allier – Modification des statuts – Ratification de la CCEDA |
|                   | 04 | Enfance -jeunesse / renouvellement mise à disposition JF MEPLAIN        |
|                   | 05 | Finances – Décision Modificative Budget Annexe SPANC N°2020/01          |
|                   | 06 | Finances – Décision Modificative Budget principal N°2020/01             |

|  |    |                                                                                                                             |
|--|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 07 | Finances – Décision Modificative Budget Annexe Pôle commercial N°2020/01                                                    |
|  | 08 | Finances - COVID – Remise gracieuse sur les loyers de mars et d’avril pour le SIASD AIDER                                   |
|  | 09 | Finances – COVID – Remise gracieuse sur les loyers de mars et d’avril pour le restaurant O’brin de Folie                    |
|  | 10 | RH – MDA – Création d’un poste d’adjoint technique TC (accroissement tempo act ménage covid)                                |
|  | 11 | RH – Création poste rédact princip 1 <sup>ère</sup> classe (poste RH avancé grade)                                          |
|  | 12 | RH – Assistance retraite avec le CDG – Renouvellement de la convention 2021/2022                                            |
|  | 13 | RH – Santé et sécurité au travail avec le CDG – Renouvellement de la convention 2021/2022/2023                              |
|  | 14 | RH – Autorisations exceptionnelles d’absences – Modification                                                                |
|  | 15 | Pôle Accueil Petite Enfance – Travaux d’aménagement des locaux – Demande de subvention à la CAF                             |
|  | 16 | Economie – PAI – Travaux d’aménagement / VRD de la 4 <sup>ème</sup> tranche – Choix du titulaire                            |
|  | 17 | Economie – JPOE – Convention de financement 2020                                                                            |
|  | 18 | Economie / Tourisme –transfert du PIT – Bail de location avec entreprise TACHET                                             |
|  | 19 | Culture – Médiathèque – saison culturelle 2020 – demande de subvention au CD63                                              |
|  | 20 | Culture – Médiathèque – Mobilier pour les points médiathèque – demande de subvention au CD63 pour 2020                      |
|  | 21 | Culture – Médiathèque – Convention de prêts de documents avec les usagers « bibliothèque éphémère des habitants »           |
|  | 22 | Culture – Convention jeunes pousses 2020/2021                                                                               |
|  | 23 | Tourisme – Aménagements chemins de Montaigne – demande de subvention CG63 via CTDD – Modification et plan de financement    |
|  | 24 | Tourisme - Aménagements chemins de Montaigne – demande de subvention LEADER via PNRLF – Modification et plan de financement |
|  | 25 | Urbanisme – Abondement « Habiter mieux »                                                                                    |
|  | 26 | Urbanisme - Plateforme territoriale rénovation énergétique – Confirmation de de la participation de la CCEDA                |
|  | 27 | Environnement – CT Litroux Jauron – Choix des prestataires pour les études préalables                                       |

|  |    |                                                                             |
|--|----|-----------------------------------------------------------------------------|
|  | 28 | SPANC – Réhabilitations 2021 – demandes de subvention au CD63               |
|  | 29 | SPANC – Diagnostic ANC – demande de subvention au CD63                      |
|  | 30 | PNRLF – Désignation des représentants - Modification                        |
|  | 31 | AGV – Recours en justice Mandat à Me Martinet Aff Contreras                 |
|  | 32 | AFFAIRES DIVERSES<br>AFF.DIV 01 – SIEG du Puy de Dôme – Participations 2020 |

|            |    |                                                                                                                     |
|------------|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10/12/2020 | 01 | Installation du conseil communautaire suite à démission de Mme GATTI                                                |
|            | 02 | Commissions de travail – Modification N° 2020/01                                                                    |
|            | 03 | Commission d’Appel d’Offres et commission SAPIN – Modification N°2020/01                                            |
|            | 04 | Commission Locale d’Evaluation des Charges de Transfert – Modification N° 2020/01                                   |
|            | 05 | PNRLF – Désignation des représentants – Modification                                                                |
|            | 06 | Institutionnel - Droit à la formation des élus                                                                      |
|            | 07 | Règlement intérieur des organes décisionnels de la CCEDA - Approbation                                              |
|            | 08 | Mise en place de la conférence des Maires                                                                           |
|            | 09 | Délégation de pouvoir au Président - Modification                                                                   |
|            | 10 | SIAEP Dore Allier – Rapport sur les Prix et la Qualité du Service Eau potable 2019 – Approbation                    |
|            | 11 | SIAEP Basse Limagne - Rapport sur les Prix et la Qualité du Service Eau potable 2019 – Approbation                  |
|            | 12 | SIAEP Basse Limagne – Rapport sur les Prix et la Qualité du Service Assainissement Non collectif 2019 - Approbation |
|            | 13 | Finances – Budget principal – Décision Modificative N°2020/02                                                       |
|            | 14 | Finances – Médiathèque – Travaux de construction – solde des marchés de maîtrise d’œuvre et du lot 18               |

|  |    |                                                                                                                                |
|--|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 15 | Enfance /jeunesse – étude diagnostic demande de subvention LEADER –Modification                                                |
|  | 16 | Enfance /jeunesse – Convention Globale Territoriale (CTG)                                                                      |
|  | 17 | PAPE – Programme d’animations – Enveloppe financière prévisionnelle et signature des contrats – 1er semestre 2021              |
|  | 18 | RH – Enfance-Jeunesse – Création d’un poste politique enfance/jeunesse                                                         |
|  | 19 | RH - Remboursement de frais aux agents - modification                                                                          |
|  | 20 | RH Tableau des effectifs – Modification                                                                                        |
|  | 21 | Economie – PAI – 4 <sup>ème</sup> tranche de travaux – Marché de travaux de viabilisation avec entreprise Renon – Avenant N°01 |
|  | 22 | Economie – PAI – Convention de passage des réseaux secs avec la Société JPC Création                                           |
|  | 23 | Economie – ZI/ZA – Convention d’éclairage public avec le SIEG pour passage en led                                              |
|  | 24 | MDA – Programme d’action culturelle - Enveloppe financière prévisionnelle et signature des contrats – 1er semestre 2021        |
|  | 25 | MDA – Convention de mise à disposition de matériel aux écoles                                                                  |
|  | 26 | Communication – Marché 2021/2022 – Choix du titulaire du marché                                                                |
|  | 27 | Jeunes publics et tourisme - Enveloppe financière prévisionnelle et signature des contrats – 1er semestre 2021                 |
|  | 28 | Tourisme – GR89 – Convention partenariat CD63                                                                                  |
|  | 29 | Urbanisme – Abondement « habiter mieux » - Modification du montant des aides directes de la CCEDA – Convention CD63            |
|  | 30 | Urbanisme – Service Public Performance Energétique Habitat (SPPEH) avec le CD63 – Modification -                               |
|  | 31 | Urbanisme - Adhésion à l’ADHUME                                                                                                |
|  | 32 | Environnement – SAGE Allier aval – Convention étude zones humides                                                              |
|  | 33 | SPANC – tarifs du service 2021                                                                                                 |
|  | 34 | Motion de soutien pour une gestion permettant l’accroissement de la disponibilité de la ressource en eau                       |
|  | 35 | AFFAIRES DIVERSES<br>AFF.DIV.01 – Finances – Budget annexe SPANC – Décision Modificative N°2020/02                             |

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_12V3-DE

Reçu le 04/10/2021

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|--|--|--|